

(N° 8.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1889-1890.

Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1890.

*(Voir les n^{os} 119, XIII, session de 1888-1889, 5, XIII, et 24,
session de 1889-1890, de la Chambre des Représentants.)*

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1890 sont évaluées respectivement à la somme de huit cent quatre-vingt-cinq millions quatre cent sept mille cinq cent soixante-quatorze francs (885,407,574 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 11 décembre 1889.

Les Secrétaires,
ANSPACH-PUISSANT.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*
T. DE LANTSHEERE.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE de l'exercice 1890.

N ^o DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
TITRE I. — Recettes et dépenses pour ordre.			
CHAPITRE PREMIER.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU AVEC L'INTERVENTION DU MINISTRE DES FINANCES.			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux. .	2,100,000 »	
3	Versements faits directement dans la caisse de l'Etat.	1,200,000 »	
	Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions di- rectes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception . . .	11,000,000 »	12,700,000 »
	Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 »	
	Fonds provinciaux.		
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	28,496,765 »	
5	Réserve du fonds communal.	347,000 »	
6	Fonds spécial des communes (loi du 19 août 1889).	5,520,009 »	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	350,000 »	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.	600,000 »	
9	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	70,000 »	
10	Remboursement de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	200,000 »	
11	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	70,000,000 »	554,870,774 »
12	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865.	100,000 »	
13	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.	1,200,000 »	
14	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000 »	
15	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique .	250,000 »	
16	— — — des Affaires étrangères	100,000 »	
17	— — — de la Justice	150,000 »	

N ^{OS} DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS	TOTAL
		des RECETTES et DES DÉPENSES.	PAR CHAPITRE.
18	Caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique .	250,000 »	
19	— — — des professeurs et instituteurs communaux.	550,000 »	
20	— — — de l'ordre judiciaire	380,000 »	
21	— — — des officiers de l'armée	1,000,000 »	
22	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	100,000 »	
23	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000 »	
24	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	700,000 »	
25	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 »	
26	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 »	
27	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour le compte de l'administration de la marine et des sociétés concessionnaires	5,000,000 »	
28	Recettes effectuées par l'administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation.	3,000,000 »	
29	Recettes effectuées par l'administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,900,000 »	
30	Fonds pour l'encouragement du service militaire.	17,000 »	
31	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers	100,000 »	
32	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste	410,000,000 »	
33	Remise des correspondances par exprès	15,000 »	
34	Fonds de prévision monétaire (loi du 17 mai 1886, art. 2)	20,000 »	
CHAPITRE II.			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU DIRECTEMENT PAR LES COMPTABLES QUI EN ONT OPÉRÉ LA RECETTE.			
MINISTÈRE DES FINANCES.			
Administration des contributions directes, douanes et accises.			
35	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . .	500,000 »	
36	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	175,000 »	
37	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	17,500,000 »	
38	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
39	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.	600,000 »	
40	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
41	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale) . .	6,000 »	

N ^{os} DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PROVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
42	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	260,000 »	
43	Amendes et frais de justice en matière forestière.	20,800 »	
44	Consignations de toute nature.	12,100,000 »	
45	Part perçue par l'Etat dans le produit des quais du Sud et du bassin de batelage à Anvers, et à verser à la Société anonyme du Sud	200,000 »	
	MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>		
46	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises (déboursés et remboursements)	62,000,000 »	
47	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'Etat (ports au delà).	100,000 »	
	<i>B. — Administration des postes.</i>		
48	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	90,000,000 »	
49	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste.	138,200,000 »	325,977,300 »
50	Abonnements postes aux journaux payés aux éditeurs	2,000,000 »	
51	Encaissement et paiement de coupons	2,000,000 »	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
52	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
53	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	5,000 »	
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
54	Masse des détenus (administration des prisons)	218,500 »	
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
55	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'Etat	30,000 »	
56	Pensions payées par les élèves de l'Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat.	35,000 »	
57	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
58	Produit des laboratoires agricoles de l'Etat	30,000 »	
59	Produits des conférences données aux élèves droguistes	4,000 »	

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS	TOTAL
		des RECETTES et DES DÉPENSES.	PAR CHAPITRE.
	TITRE II. — Dépenses sur ressources spéciales.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 ^{er} . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
60	Subsidés offerts à l'État pour construction de routes	100,000 »	1,230,000 »
61	Subsidés pour travaux d'utilité publique	100,000 »	
62	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	30,000 »	
63	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer	1,000,000 »	
	§ 2. — FONDS DE REMPLOI.		
	<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
64	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire).	8,000 »	
65	Expositions générales des beaux-arts.	15,000 »	
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
66	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires.	16,000 »	
	MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
	A. — Chemins de fer.		
67	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,000,000 »	3,229,500 »
68	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	200,000 »	
69	Service de la traction et du matériel	1,000,000 »	
70	Service des transports	300,000 »	
71	Services en général	200,000 »	
72	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services.	100,000 »	
	B. — Postes.		
73	Service des postes	12,000 »	

N ^{OS} DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL
			PAR CHAPITRE.
	C. — Télégraphes.		
74	Service des télégraphes	0,000 »	
	D. — Marine.		
75	Service de la traction et du matériel	20,000 »	
	E. — SERVICES DIVERS.		
76	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section (arrêté royal du 28 janvier 1888)	500 »	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
77	Service des établissements de fabrication de l'artillerie	20,000 »	
78	Service de l'Institut cartographique militaire.	15,000 »	
79	Service des objets de couchage de l'État	5,000 »	
80	Service de la pharmacie centrale de l'armée	18,000 »	
81	Service de la remonte spéciale des officiers	200,000 »	
	§ 3. — SERVICES DIVERS.		
82	Cautionnements des entrepreneurs défaillants	10,000 »	100,000 »
85	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieupoort	90,000 »	
	TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE fr.		885,407,574 »